

Informations complémentaires sur le contrat « Santé Créole Entreprise » Taux de redistribution et de frais de gestion

Communication annuelle des taux de redistribution et des frais de gestion affectés aux garanties destinées aux frais de soins (cf. art. L871-1 du Code de la Sécurité sociale).

Taux relatifs à l'exercice comptable arrêté au 31/12/2020 exprimés en pourcentage des primes afférentes aux frais de soins	
Type de frais	Taux 2020
Taux de redistribution ⁽¹⁾	69,70%
Taux de frais de gestion ^{(2) (3)}	16,52%

(1) Le ratio entre le montant des prestations versées pour le remboursement et l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant des cotisations ou primes afférentes à ces garanties représente la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, par l'organisme assureur au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais précités, qui est utilisée pour le versement des prestations correspondant à ces garanties.

(2) Le ratio entre le montant total des frais de gestion au titre du remboursement et de l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant des cotisations ou primes afférentes à ces garanties représente la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, par l'organisme assureur au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais précités, qui est utilisée pour le financement des frais de gestion.

(3) Ces frais de gestion recouvrent l'ensemble des sommes engagées pour concevoir les contrats, les commercialiser (dont le réseau commercial, le marketing, les commissions des intermédiaires), les souscrire (dont l'encaissement des cotisations, la gestion des résiliations, le suivi comptable et juridique) et les gérer (dont le remboursement, la gestion du tiers payant, l'information client, l'assistance, les services, les prestations complémentaires), c'est-à-dire accomplir toutes les tâches incombant à l'organisme assureur dans le respect des garanties contractuelles.

Signature

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance, avant la conclusion du contrat et en temps utile pour me permettre de prendre une décision éclairée, des éléments suivants :

- le document d'information sur le produit d'assurance « **Santé Créole Entreprise** » ; ainsi que, à titre de proposition et projet de contrat, les documents le composant, dont j'accepte le contenu sans restriction ni réserve ;
- le présent bulletin individuel d'affiliation ;
- un exemplaire des Conditions générales du contrat de santé « **Santé Créole Entreprise** » référencées DG/SCE/06.2021

Protection des données personnelles :

Les données personnelles recueillies par PRUDENCE CREOLE, dans le cadre de ce formulaire, sont nécessaires aux fins de gestion et d'exécution de votre contrat d'assurance complémentaire santé. Les informations identifiées par un astérisque (*) sont obligatoires. Vos opérations et données personnelles sont couvertes par le secret professionnel. Toutefois ces données vous concernant, dont le numéro d'identification à la sécurité sociale et la composition de votre foyer assuré, pourront être communiquées par PRUDENCE CREOLE à ses intermédiaires, sous-traitants et prestataires, dans la limite nécessaire à l'exécution des tâches qui leurs sont confiées. Conformément à la législation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles. Vous bénéficiez également du droit à la limitation et du droit d'opposition au traitement de vos données personnelles. Pour tout renseignement relatif au traitement de données à caractère personnel effectué par PRUDENCE CREOLE, vous pouvez consulter la notice complète « Information sur la protection des données personnelles » sur le site internet de PRUDENCE CREOLE, dans la rubrique « Vos données personnelles » (www.prudencecreole.com/vos-donnees-personnelles). Vous pouvez également contacter le délégué à la protection des données personnelles (DPO) aux adresses ci-dessous indiquées. Toute demande d'exercice de droit devra être effectuée par écrit, être accompagnée d'un justificatif d'identité et être adressée au DPO à l'adresse suivante : PRUDENCE CREOLE – DPO – 32 rue Alexis de Villeneuve – CS 71081 – 97404 SAINT-DENIS CEDEX ou par voie électronique à droitdaces@prudencecreole.com.

Fait à Saint Pierre, le 22 | 02 | 2023 |

Signature du (de la) Salarié(e) :